

# COMMUNE DE KINDWILLER

## *PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

Conseillers élus : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 3

### **SEANCE DU 23 FÉVRIER 2021**

*Convocation du 16 février 2021*

*Début de séance à 19h30 dans la grande salle de la Salle des Fêtes*

#### **Membres présents :**

KERN Marie-Rose, HOFFLER Jean-Marie, RIEFFEL Gaston, adjoints,  
DRESCH Véronique – FEHR Jean-Denis – FRIESS Nabor – HALWACHS Jeannine –  
ISENMANN Laurent – SCHLICK Christine

#### **Absents Excusés :**

ROLAND Éric – WAECHTER Jean-Claude – FICHTER Patricia donne procuration à  
FRIESS Nabor – HENRI Anne donne procuration à HALWACHS Jeannine –  
WALDVOGEL Charles donne procuration à VOLTZ Gérard

#### **Assistait :**

FORLER Rachel – secrétaire de mairie

### **ORDRE du JOUR**

2021-010 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER  
2021

2021-011 : PROJET AIRE DE JEUX

2021-012 : TRAVAUX ADAP – REPRISE ACCÈS DE LA SALLE DES FÊTES

2021-013 : TRAVAUX ADAP – CONFORMITÉ SANITAIRE DU CLUB HOUSE DU  
STADE

2021-014 : ABRI DE BUS

2021-015 : RAPPORT ANNUEL 2019 DU SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILER ET  
ENVIRONS

2021-016 : COMMUNICATIONS ET DIVERS

**N° 2021-010 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2021**

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 29 JANVIER 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération,

**ADOpte à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 29 JANVIER 2021.

**N° 2021-011 / PROJET AIRE DE JEUX**

M. le Maire avait proposé lors de la séance du 25 septembre 2020, à des conseillers municipaux de proposer un projet sur l'aménagement ludique du terrain de jeux, située chemin de la Source. Ces personnes ont proposé une ébauche lors de la séance du 29 janvier.

L'aménagement d'une aire de jeux, est un espace ludique et sportif qui permet de développer les facultés intellectuelles, d'influencer l'imagination des enfants, libérer l'excès d'énergie des enfants en s'amusant, encourager les activités physiques et permettre aux parents et enfants d'avoir un lieu de rencontre. Cette structure multi-activités est parfaite pour les enfants de 3 à 12 ans.

Monsieur le Maire présente 2 devis au Conseil Municipal :

- devis de l'entreprise EPSL de LINGOLSHEIM pour un montant de 31 065,00 € HT soit 37 278,00 € TTC,
- devis de l'entreprise VIVAPARC de ERSTEIN pour un montant de 32 834,27 € HT soit 39 401,12 € TTC.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité** :

- **d'autoriser** les travaux d'aménagement d'une aire de jeux, située chemin des Sources,
- **d'autoriser** le Maire à signer le devis de l'entreprise EPSL de LINGOLSHEIM pour un montant de 31 065,00 € HT,
- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'établit comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
<b>Nature/Coût</b>	<b>H.T.</b>	<b>Nature</b>	<b>FINANCEMENT en Euros</b>	<b>%</b>
Aménagement aire de jeux	31 065,00 €	DETR	18 639,00 €	60,00 %
		REGION	6 213,00 €	20,00 %
		Autofinancement communal – FONDS PROPRES	6 213,00 €	20,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>31 065,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 065,00 €</b>	<b>100,00%</b>

- **d'autoriser** le Maire à mener toute action visant la réalisation du projet,
- **d'autoriser** le Maire à signer les actes à intervenir et à engager la dépense,

- **d'autoriser** le Maire à signer toute demande d'autorisation relative au projet,
- **de solliciter** les subventions auprès de l'ensemble des partenaires mobilisables :
  - o l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021,
  - o la Région au titre du programme du dispositif régional à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité pour l'année 2021,
- **d'autoriser** le démarrage de ces travaux,
- **de donner** tout pouvoir au Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer les dossier de demande de subvention auprès des partenaires mobilisables.

### **N° 2021-012 / TRAVAUX ADAP : REPRISE ACCÈS DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'accès à la salle des fêtes n'est pas conforme et adapté pour des personnes à mobilité réduite (PMR).

Il convient donc d'effectuer la mise en conformité de cet accès, en reprenant les pavés de l'entrée.

Monsieur le Maire présente 2 devis au Conseil Municipal :

- devis de l'entreprise COLAS de OSTWALD avec 2 options :
  - option 1 : dépose et repose de pavés autobloquant (totalité des pavés), pour un montant de 4 659,00 € HT,
  - option 2 : dépose de pavés et mise en œuvre d'enrobés, pour un montant de 4 943,00 € HT.
- devis de l'entreprise GCM de BOUXWILLER avec 2 options :
  - option 1 : dépose et repose de pavés autobloquant (uniquement les pavés non conformes) devant la salle, pour un montant de 3 599,75 € HT plus une installation de chantier de 800,00 € HT,
  - option 2 : terrassement, dépose et repose les pavés autobloquant (totalité des pavés), pour un montant de 10 241,00 € HT plus une installation de chantier de 800,00 € HT,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :**

- **d'autoriser** les travaux de mise aux normes de l'entrée de la salle des fêtes,
- **d'approuver** le devis de l'entreprise COLAS de OSTWALD et de choisir l'option 1 pour un montant de 4 659,00 € HT soit 5 5590,80 € TTC,
- **d'autoriser** le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **d'autoriser** le démarrage des travaux,
- **de donner** tout pouvoir au Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions.

**N° 2021-013 / TRAVAUX ADAP : CONFORMITÉ SANITAIRE DU CLUB HOUSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon le diagnostic accessibilité établi par QCS Services, les sanitaires du club house du Stade Municipal ne sont pas conformes et adaptés pour des personnes à mobilité réduite (PMR).

Il convient donc d'effectuer la mise en conformité des douches, des sanitaires homme et femmes, des vestiaires et du vestiaire arbitre.

Conformément à la délibération prise par la Communauté de Communes du Val de Moder en date du 23/11/2015, les travaux d'accessibilité seront pris en charges à 100 %.

Cette somme sera intégralement compensée par la CAH, et prendra la forme d'un ou plusieurs fonds de concours à l'investissement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis de l'entreprise SCHMITT de WOERTH pour un montant de 6 398,73 € HT soit 7 678,48 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :**

- **d'autoriser** les travaux de mise aux normes des sanitaires du club house du Stade Municipal,
- **d'approuver** le devis de l'entreprise SCHMITT de WOERTH,
- **d'autoriser** le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **d'autoriser** le démarrage des travaux,
- **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire auprès de la CAH pour la compensation de cette dépense par un versement du fonds de concours à l'investissement.

**N° 2021-014 / ABRI DE BUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité, et d'esthétique, il conviendrait de remplacer l'abri de bus abimé, situé au niveau de l'école 29 rue Principale, utilisé principalement par les collégiens et lycéens.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis de l'entreprise LKLIGNUM+ de KINDWILLER pour un montant de 4 299,50 € HT soit 5 159,40 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :**

- **d'autoriser** le remplacement de l'abri de bus abimé ;
- **d'approuver** le devis de l'entreprise LKLIGNUM+ de KINDWILLER,
- **d'autoriser** le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **d'autoriser** le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différents partenaires,
- **d'autoriser** le démarrage des travaux.

**N° 2021-015 / RAPPORT ANNUEL 2019 DU SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILLER**  
**ET ENVIRONS**

Le Syndicat des eaux de OFFWILLER et environs a transmis le rapport annuel sur la synthèse locale eau potable pour l'année 2019.

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal de ce rapport et donne les explications nécessaires à l'appui du rapport transmis.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, prend acte du rapport annuel 2019 sur la synthèse locale eau potable.**

**N° 2021-016 / COMMUNICATIONS ET DIVERS**

- Vision CAH 2035
- Elections Départementales et Régionales : dimanche 13 juin et 20 juin 2021

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00*